



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-40089>

Département(s) de publication : **71, 01, 69**

Annonce n° **25-40089**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Saône-et-Loire

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 28710001000019

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 71, 01, 69

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marches.ternum-bfc.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=679510&orgAcronyme=q9t>

Identifiant interne de la consultation : 2025_demi_pension

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Ségolène NEYTARD

Adresse mail du contact : Service.marches@sdis71.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 385353732

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Autres justificatifs : Lettre de candidature + Justification de l'inscription sur un registre professionnel (RCS, RM notamment). Les entreprises créées après le 31 décembre de l'année précédente devront produire un récépissé de dépôt auprès du centre de formalité des entreprises + Déclaration sur l'honneur certifiant que l'opérateur n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les

fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, en fonction de la date de création ou du début d'activité de l'opérateur économique.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Références : Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 12/05/2025 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : La ou les personnes habilitées à signer les bons de commande sont les personnels représentant les services en charge de l'exécution.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Hébergement en demi-pension des personnels, stagiaires et formateurs sur le secteur mâconnais

Code CPV principal - Descripteur principal : 55100000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : hébergement en demi-pension des personnels, stagiaires et formateurs sur le secteur mâconnais

Lieu principal d'exécution du marché : Secteur mâconnais (71)

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Toutes questions des opérateurs économiques qui seraient nécessaires à la préparation des propositions devront être formulées par écrit via la plateforme électronique <https://www.ternum-bfc.fr>. L'expéditeur des courriels envoyés aux candidats sera « TerNum - Territoires Numériques Bourgogne - Franche-Comté (nepasrepondre@marches.ternum-bfc.fr) ». Les candidats doivent veiller à identifier cet expéditeur comme fiable. Les opérateurs économiques doivent poser les questions au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. En cas de difficultés concernant l'utilisation de la plateforme, les opérateurs peuvent joindre le service support de la plateforme ARNIA ou le service commande publique du SDIS de Saône-et-Loire. Marché passé selon une procédure adaptée (MAPA) - article R2123-1 3° du code de la commande publique (marché ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques) Accord-cadre de services à bons de commande, multi-attributaire (3 attributaires maximum, sous réserve d'un nombre suffisant d'attributaires), sans montant minimum et avec un montant maximum (70 000,00 euro(s) HT) par période contractuelle Durée : de la notification au 31 décembre 2025 puis 3 reconductions par période d'un an. Le marché est donc reconductible 3 fois, pour une durée d'un an, de manière tacite, dans les conditions prévues au marché. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction. La durée maximale du marché est donc fixée au 31 décembre 2028. Si le montant maximum de la période en cours est atteint avant l'échéance annuelle, le marché pourra être reconduit de manière anticipée sur décision expresse écrite du SDIS de Saône-et-Loire, et ce pour une nouvelle période. Les variantes sont interdites. Le marché ne prévoit pas de prestation supplémentaire éventuelle. Budget de l'acheteur - Facture électronique exclusivement sur <https://chorus-pro.gouv.fr> -

Délai de 30 jours - avance : sans objet compte tenu des conditions d'exécution Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants : référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du code de justice administrative) ; référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ; recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n° 358994 « Tarn et Garonne », dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent saisir la juridiction administrative via le site www.telerecours.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/04/2025